

LT<sup>R</sup> energy

## **EOLE Extension Sud Marne (51)**

# **DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**Pièce N°10 : Concertation**

## **Projet éolien Extension Sud Marne**

**Communes de Corroy, Oignes, Angluzelles et Courcelles, Faux-Fresnay et Gourgançon**

**Octobre 2020**

## Sommaire

Introduction.....	1
Note Préalable .....	2
Le Choix de la concertation .....	2
Dates clefs du projet Extension Sud Marne .....	2
La concertation .....	3
Déroulement de la concertation.....	3
Bilan de la concertation .....	3
Synthèse des mesures proposées par les participants et engagement du développeur .....	4
Synthèse des montants alloués aux collectivités locales pour les mesures d'amélioration du cadre de vie .....	5

## Introduction

TTR energy s'est engagée dans la réalisation d'un projet de 15 éoliennes sur les communes de Corroy, Oignes, Angluzelles et Courcelles, Faux-Fresnay et Gourgançon en extension du parc Sud Marne autorisé en 2015. Le projet est porté par la société projet Eole Extension Sud Marne.

Le projet Extension Sud Marne est composé de 15 éoliennes de type SENVION M140 4.2MW de 116 mètres de hauteur de nacelle. Ces machines viennent compléter à l'Ouest, à l'Est et au Sud les lignes dessinées par le parc éolien Sud Marne. Ces 15 éoliennes comptabiliseront une capacité de production énergétique de **63 MW** permettant de produire **317 GWh** annuelle d'électricité renouvelable correspondant au besoin de **13 400** ménages français<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Moyen de 2 350 kWh de consommation annuelle par ménage français en 2016 selon RTE  
<http://bilan-electrique-2017.rte-france.com/consommation/14-2/>

## Note Préalable

La concertation est une étape importante dans la réalisation d'un projet éolien. Habitants, élus et exploitants sont consultés et associés au projet de leur territoire.

Au cours de cette étape chaque riverain du site projeté rencontre simplement le porteur de projet lors d'évènements publics. Durant ce temps de concertation chacun va avoir accès à l'information, répondre à ses interrogations, donner son avis et apporter ses contributions afin d'enrichir le projet. C'est également le moment où le porteur de projet affine sa connaissance de la zone d'étude grâce aux remontées des participants.

Le projet éolien **Extension Sud Marne** sur les communes de Corroy, Oignes, Angluzelles et Courcelles, Faux-Fresnay et Gourgançon correspond à l'extension Ouest et Sud du parc éolien Sud Marne. Il s'inscrit dans un ensemble appelé « Sud Marne » composé du parc éolien Sud Marne et l'Extension Sud Marne.

## Le Choix de la concertation

Le développement éolien sur le territoire du Sud Marnais/ Nord Aube a permis une bonne connaissance du sujets éolien par les riverains. Néanmoins, lors de la réalisation des études terrains, nous avons identifié un besoin d'information sur les retombés économiques des projets et sur la manière dont été considéré le territoire pour intégrer le projet éolien.

Les habitants ont été associés au processus de développement afin de poursuivre les relations établies pour le projet Sud Marne. 2 réunions et 2 ateliers de concertations ont été organisées de Décembre 2017 à Janvier 2018. Lors de ces évènements chacun a été informé de l'avancée des projets et mis à contribution pour leur développement. Les participants ont pu s'exprimer et coconstruire le projet éolien avec le développeur.

Un autre développeur a été rencontré lors des études : la société Les 2 Noues. Dans le but d'harmoniser le développement de l'éolien sur le secteur est plus particulièrement sur la commune de Faux-Fresnay, une stratégie d'implantation commune a été définie et la communication auprès des riverains a été réalisée de manière commune.

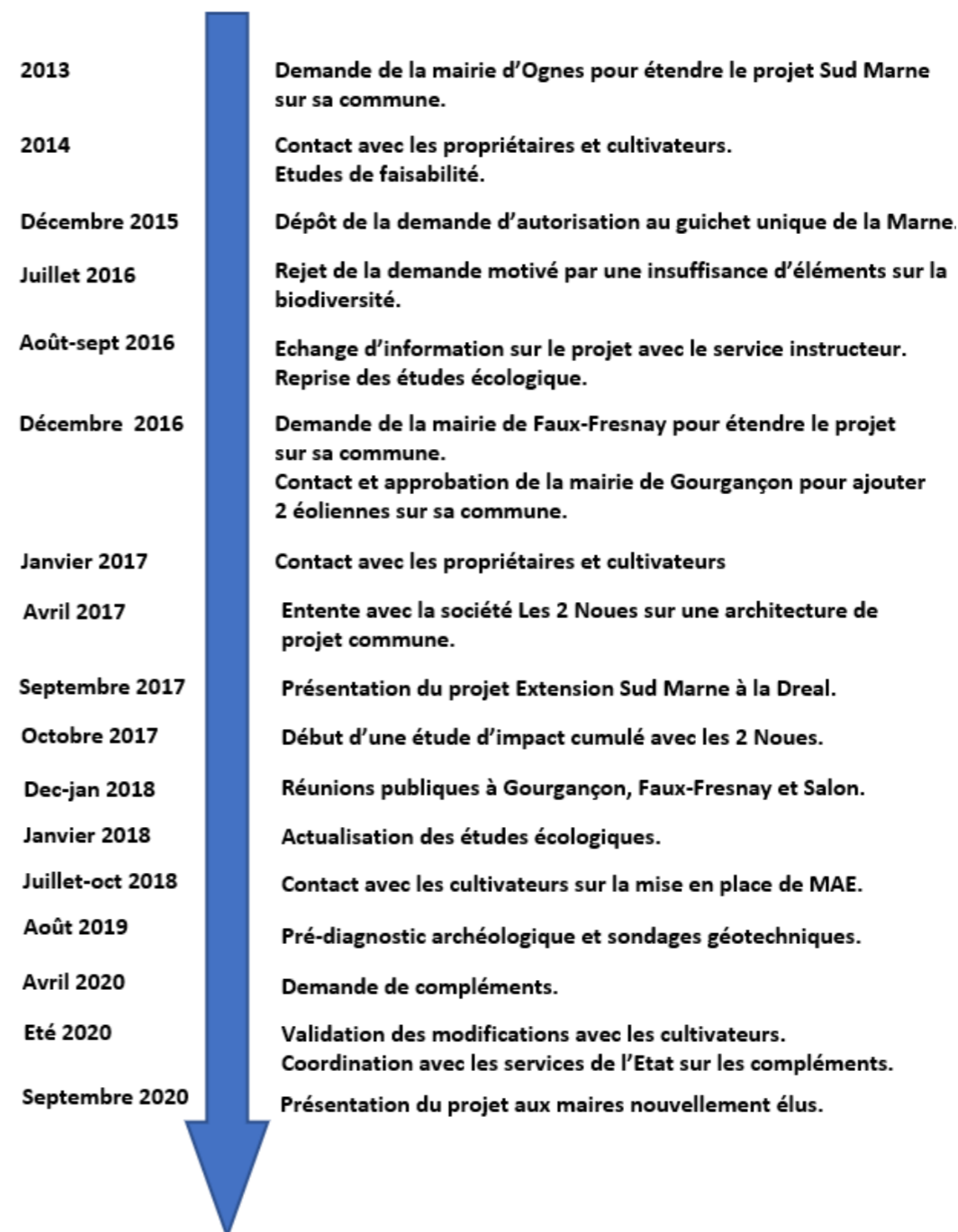
Les réunions se sont tenues dans les communes de :

- **Faux-Fresnay : pour sa situation centrale entre les projets**
- **Gourgançon : pour le caractère sensible de l'impact paysage sur cette commune**
- **Salon : pour sa position limitrophe entre la Marne et l'Aube**

La société ATER Environnement accompagnée par un médiateur de la société Résurgences FMC a animé cette phase de concertation.

## Dates clefs du projet Extension Sud Marne

TTR Energy est en relation depuis 2013 avec l'ensemble des communes d'implantation du projet Extension Sud Marne. Cet historique de 5 ans remonte au projet Sud Marne autorisé en 2015 pour 30 éoliennes. De 2017 à 2018, 4 réunions publiques ont été organisées pour le projet dont 3 spécifiquement au titre de la concertation. Les maires de l'ensemble des communes n'ont pas sollicité de réunion supplémentaires.



Les présentations ou comptes rendus de chaque réunion sont disponibles en annexe.

## La concertation

### Déroulement de la concertation

6 Décembre 2017 : réunion publique dans la commune de Gourgançon avec la participation des communes d'Angluzelles et Courcelles, Corroy et Faux-Fresnay. Invitation envoyée à toutes les personnes étant intervenus sur le projet Sud Marne (propriétaires fonciers, agriculteurs, conseils communaux, secrétaires de mairies, élus, prestataires etc...). Cette réunion a permis de faire le point sur le projet Sud Marne et présenter la modification demandée avant d'aborder le projet d'extension du parc éolien. (Annexe 1)

Fin Novembre 2017 : Rencontre avec les maires pour la distribution des flyers et explication du processus de concertation proposé. Chaque flyer a été distribué 15 jours avant la tenue de l'évènement.

#### Flyers distribués :



13 Décembre 2017 : Réunion de concertation dans la commune de Faux-Fresnay autour des projets Extension Sud Marne et Les 2 Noues. Après avoir rappelé le projet de modification de Sud Marne et son Extension à l'Ouest, l'implantation au Sud du projet est présentée. L'objectif de cette réunion était de montrer l'intérêt général d'un projet éolien et de planifier les thèmes à aborder dans les ateliers suivants. (Annexe 2)

20 Décembre 2017 : Atelier de concertation n°1 dans la commune de Gourgançon autour des projets Extension Sud Marne et Les 2 Noues. Les parties retombées fiscales et impacts paysagers, conformément à la demande des riverains lors de la réunion précédente, ont été davantage abordés. Des photomontages rassemblant la modification de Sud Marne, le projet Extension Sud Marne ainsi que Les 2 Noues ont été présentés. (Annexe 3)

Fin Décembre 2017 : Distribution des flyers dans les communes par les maires.

10 Janvier 2018 : Atelier de concertation à Salon autour des projets Sud Marne et Les 2 Noues. L'objectif était d'échanger sur les mesures de compensation et d'accompagnement que les riverains souhaiteraient mettre en place. Cet atelier a été un temps d'échange autour des projets éoliens de manière libre sans projection de présentation. (Annexe 4)

Chaque compte rendu a été transmis aux participants et des exemplaires papiers ont été laissés en mairie.

Septembre 2020 : Le projet éolien a été présenté aux maires nouvellement élus d'Angluzelles-et-Courcelles et Faux-Fresnay.

#### Bilan de la concertation

Au cours de ces 2 réunions et 2 ateliers peu de contestation envers les projets a été exprimée. La faible participation à certaines réunions et ateliers est probablement due à la bonne connaissance de l'éolien de l'ensemble des riverains du fait des autres projets et parcs environnants.

L'implantation de l'ensemble Sud Marne répond à une logique d'alignement et d'espacement qui impose une rigueur quant à l'implantation des éoliennes qui sont strictement alignées sur un quadrillage Est Ouest et Sud-Ouest Nord-Est. Les discussions n'ont pas pu être dirigées sur l'architecture et la position des éoliennes. Les porteurs de projets ont fait le choix d'impliquer les participants sur les mesures d'accompagnement.

Ci-après l'ensemble des mesures proposées et les réponses de TTR Energy sur ces mesures.

## Synthèse des mesures proposées par les participants et engagement du développeur

Thème/ mesure évoquée	Raison(s) évoquée(s)	Réponse de TTR Energy	Engagement
Financement du projet	Participation financière au projet. Retombées directes du projet pour les participants.	Les riverains bénéficient des retombées fiscales des parcs éoliens. Ceux qui souhaitent s'investir dans le projet sont les bienvenus et il paraît normal qu'ils y trouvent une rémunération.	Ouverture du financement du projet sous forme de financement participatif avec un taux d'intérêt allant de 4 à 6% en fonction de la proximité physique du financeur au projet. Au bout de 5 à 10 ans, les sommes investies sont restituées au bénéficiaire. Ce financement interviendra lorsque l'autorisation sera purgée de tous recours pour limiter les risques aux riverains.
Achat d'une maison et de son porche classé	Ne pas laisser le patrimoine local à l'abandon. Améliorer le cadre de vie.	L'achat ou la rénovation du patrimoine culturel ne fait pas partie des activités de la société.	TTR Energy met à disposition un montant aux communes d'implantation et à la communauté de commune pour réaliser des actions d'amélioration du cadre de vie.
La réfection des vitraux de l'église de la commune de Salon			
Mise en place de la 3G ou 4G	Faible couverture réseau. Les communes sont dans une zone blanche.	Des projets sont en cours de planification par la Communauté de Communes qui travaille actuellement sur ce sujet notamment sur la façon de mieux communiquer via la fibre.	Pour les besoins d'échange de données avec les systèmes internes aux éoliennes la mise en place de la fibre est favorisée permettant ainsi aux riverains d'en bénéficier.
Mise en place de la Fibre			
Mise en place de jachères sur Faux-Fresnay	La commune a fait l'acquisition de parcelles. Si des mesures agro-environnementales sont nécessaires il serait intéressant qu'elles soient sur ces terrains.	Dans le cadre de la séquence ERC il pourrait être préconisé par l'ONF, en charge de l'étude écologique, de mettre en place des jachères à proximité des communes. La pression foncière peut cependant rendre difficile la mise en place de ce type de mesure sur un territoire marqué par l'agriculture intensive	Si des mesures agro-environnementales sont proposées à la suite des études écologiques, TTR Energy favorisera la mise en place de ces mesures sur les territoires appartenant aux communes d'implantation.
Balissage des éoliennes	Les parcs éoliens ressemblent à un sapin de Noël la nuit entraînant de la pollution lumineuse.	Les éoliennes doivent respecter la réglementation aéronautique qui impose la nuit d'avoir un éclairage rouge. De nuit, les éoliennes émettent 40 flashes/min de couleur rouge à 2 000 cd1, soit une intensité dix fois moins importante que celle de jour. Le balissage des éoliennes est synchronisé sur l'ensemble du parc éolien et il est aujourd'hui demandé que les parcs éoliens entre eux se synchronisent également. L'éclairage des parcs éoliens évolue. Les premiers parcs étaient éclairés la nuit par des flashes blancs qui sont passés de couleur rouge (car moins lumineux). Aujourd'hui, des systèmes radars sont en cours d'étude qui permettraient à terme de supprimer les lumières.	A la suite de l'Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balissage des obstacles à la navigation aérienne, TTR Energy s'engage, dans la mesure où la construction des projets serait synchrone, à baliser l'ensemble Sud Marne sur base de cet arrêté en considérant Sud Marne et ses extensions comme une seul et même parc. Ceci réduira le nombre total d'éolienne balisée.

**Pour permettre aux participants et riverains du territoire de suivre l'évolution des projets et l'aboutissement des mesures, TTR Energy met en place un site web dédié à l'ensemble Sud Marne. Chaque actualité sera ainsi relayée sur cet outil accessible à tous. Chacun aura la possibilité de s'abonner aux newsletters pour ne manquer aucun évènement des projets éoliens sur son territoire.**

## Synthèse des montants alloués aux collectivités locales pour les mesures d'amélioration du cadre de vie

La concertation pour le projet Extension Sud Marne a permis d'identifier divers projets en élaboration dans les communes.

Dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des riverains du futur parc éolien, TTR energy, via la société projet Eole Extension Sud Marne SAS, s'engage à apporter sa contribution financière aux communes d'implantation afin qu'elles puissent financer les projets qui les tiennent à cœur.

La répartition du financement entre les collectivités locales est proposée par le porteur de projet. Elle pourra faire l'objet d'une modification éventuelle par le porteur de projet et l'ensemble des collectivités concernées, toutefois le montant global restera identique.

Ces mesures ne sont liées qu'à des projets de protection de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie et/ou protection de la biodiversité.

Chaque projet sera élaboré par les collectivités concernées et le porteur de projet avant la réalisation du parc éolien. Une convention sera établie entre le porteur de projet et chacune des collectivités concernées pour réaliser le financement qui aura lieu à la construction du parc éolien.

Ci-dessous le tableau de synthèse de ces mesures pour le projet Extension Sud Marne de 63 MW :

Collectivités	Faux-Fresnay	Angluzelles et Courcelles	Corroy	Ognes	Gourgançon	Communauté de Communes du Sud Marnais			
Critères d'affectation	6 éoliennes	3 éoliennes	2 éoliennes	2 éoliennes	2 éoliennes	15 éoliennes	Associations de protection de l'environnement	Brouillage éventuel GPS agricole	Brouillage éventuel des signaux TV-TNT
Mesures d'accompagnements destinées à la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Montant forfaitaire par collectivité	17 300 €	17 300 €	17 300 €	17 300 €	17 300 €	173 200 €	maximum 40 000 € (à répartir entre l'Association locale de chasseurs et de protection de la biodiversité)	maximum 45 000 € (si nécessaire)	maximum 30 000 € (si nécessaire)
Mesures d'accompagnements destinées à la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Montant fonction du nombre d'éoliennes par collectivité, versé à la construction du projet	34 600 €	17 300 €	11 600 €	11 600 €	11 600 €		NC	NC	NC
<b>TOTAL</b>	<b>51 900 €</b>	<b>34 600 €</b>	<b>28 900 €</b>	<b>28 900 €</b>	<b>28 900 €</b>	<b>173 200 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>
<b>TOTAL par catégorie de collectivités</b>	<b>173 200 €</b>					<b>173 200€ minimum 288 200€ maximum</b>			

## **ANNEXE 1**

### **REUNION PUBLIQUE A GOURGANCON**

**Présentation de la modification de Sud Marne et son projet d'extension**



## DÉVELOPPEMENT INITIAL DU PROJET

- 2011 : Identification du site par Ailenergie
- 2012 : Contacts avec les collectivités locales :
  - Communauté de Communes du Sud Marnais
  - Communes de Angluzelles-Courcelles, Corroy, Gourgançon, Faux-Fresnay
- 2012 – 2014 : Promesses de baux conclus avec les exploitants agricoles et propriétaires
- 2013 - 2014 : Eudes environnementales et constitution dossiers de demandes d'autorisation
- 2015 : Autorisations préfectorales ICPE et PC pour 30 éoliennes de 3 MW, puissance totale de 90 MW

## ÉTAT ACTUEL DU PROJET

- Suite à la révision du S3REN de Champagne Ardennes fin 2015
  - Etude du Raccordement sur la ligne HTB 400 KV
  - Positionnement du poste source RTE – ENEDIS sur la commune de Faux-Fresnay
  - Capacité de raccordement de 400 MW
- Ratification des baux emphytéotiques, des conventions de surplomb (140 m) et passage avec les propriétaires et exploitants fonciers depuis début 2017

## ÉVOLUTION DU PROJET

- Améliorations de l'efficacité énergétique du projet éolien autorisé
  - Augmentation du diamètre des rotors de 112 à 140 m
  - Augmentation de la hauteur des nacelles de 103 à 118 m
  - Augmentation de la puissance de 3 à 3.7 MW, total 111 MW

**Augmentation de la production d'électricité de + de 30 %**
- Ratification des baux emphytéotiques, des conventions de surplomb et passage avec les propriétaires et exploitants fonciers depuis début 2017
- Porter à connaissance des modifications des autorisations préfectorales déposé en janvier 2018, Arrêté Préfectoral Complémentaire prévu courant 2018



CORROY entrée



CORROY Sortie



GOURGANCON



SALON



## FAUX-FRESNAY (FAUX)



## FAUX-FRESNAY (FRESNAY)

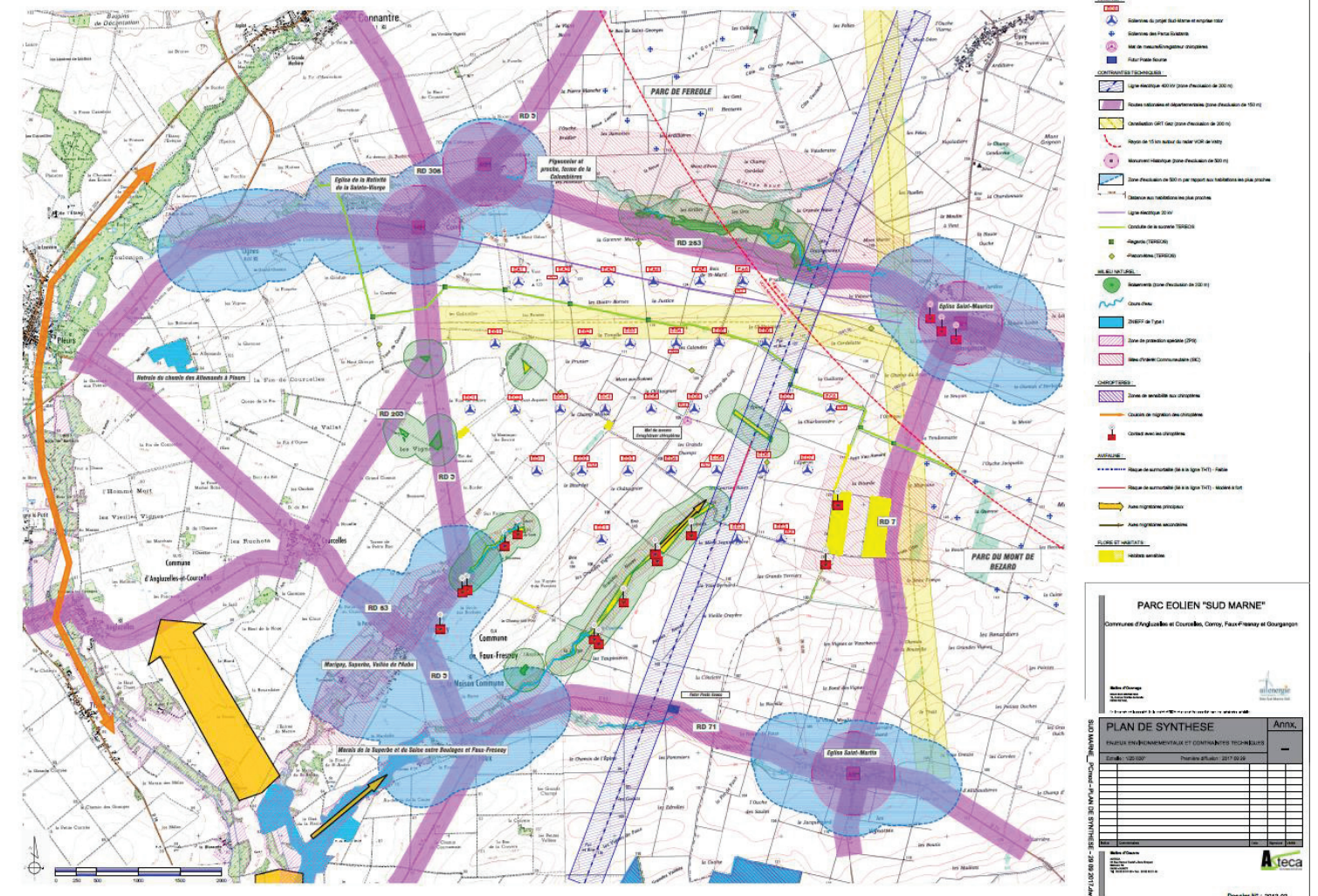


energy

Renewable Returns

## PLANNING DE RÉALISATION DU PROJET

- Début des travaux courant 2018 en concertation avec le planning de RTE et ENEDIS
- Montage des éoliennes fin 2019 et raccordement au réseau
- Exploitation opérationnelle début 2020
- Investissement total de 165 M€

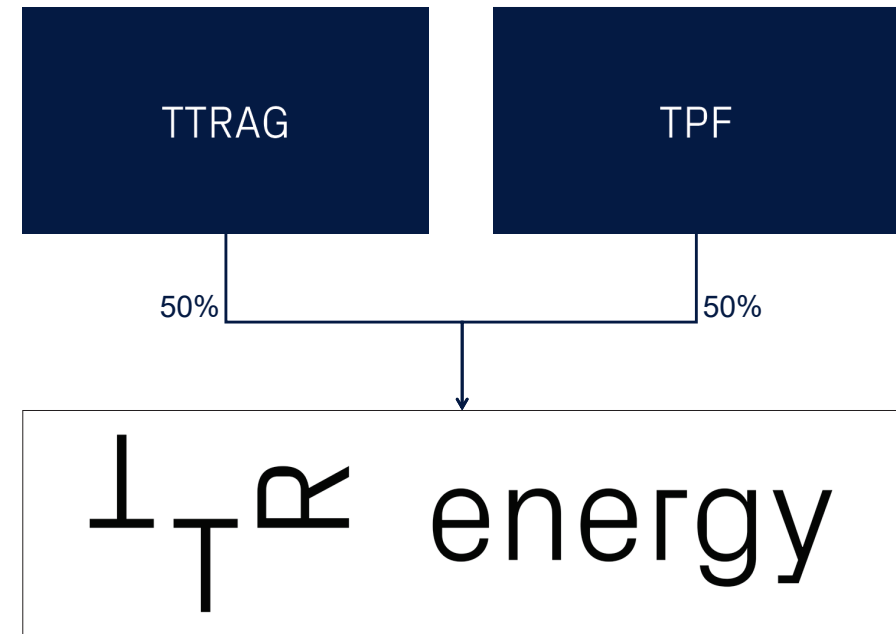




$\perp_{T^R}$  energy

Renewable Returns

TTR energy



$\perp_{T^R}$  energy

Renewable Returns

TTR Founders and Managers



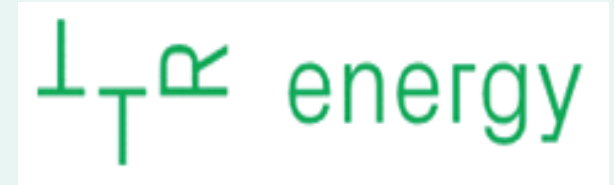
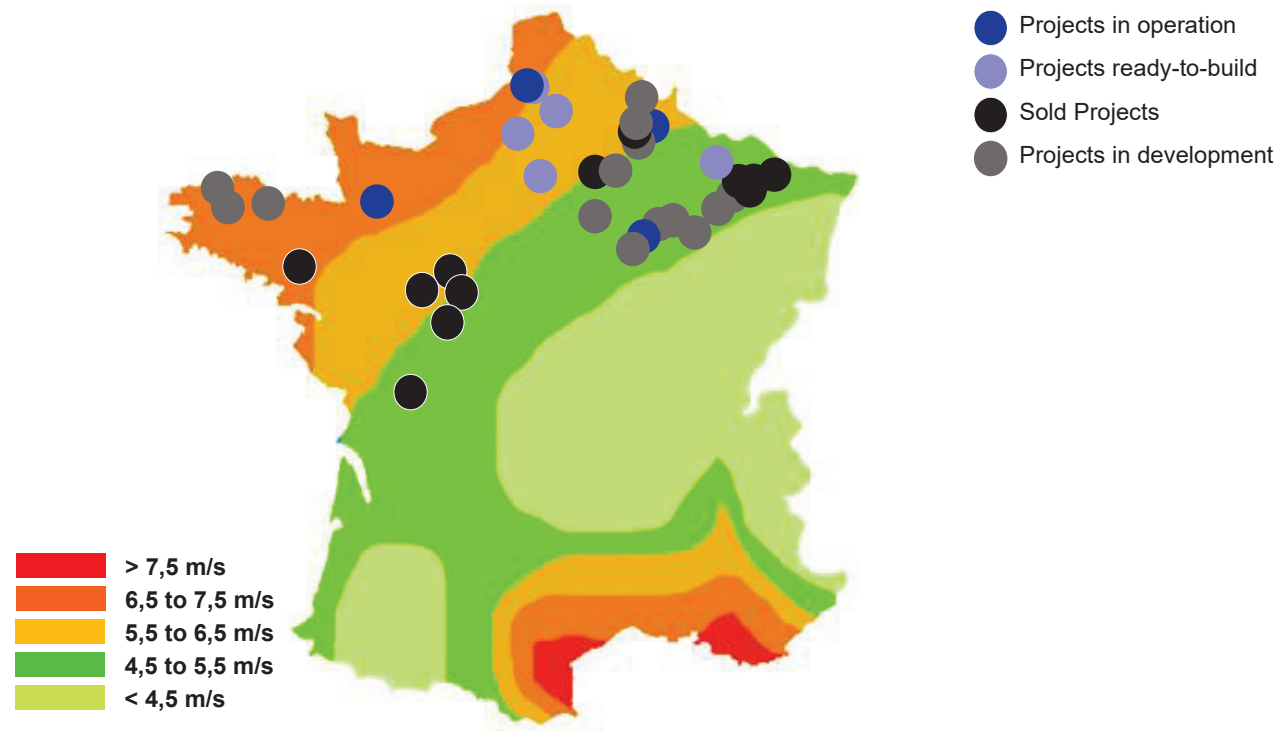
GAUTHIER  
DE POTTER



CHRISTOPHE  
GILAIN



### Geographic Coherence and Strong Local Network




**Vous remerciant tous pour votre confiance**

## **ANNEXE 2**

### **REUNION DE CONCERTATION A FAUX-FRESNAY**

**Quels projets de parc éolien sur notre territoire ?**

		<b>Compte-rendu</b> <b>Réunion de concertation du 13/12/2017</b> <i>Faux-Fresnay, Gourgançon et Salon (51)</i>		<b>19/12/2017</b>
<u>De :</u>	ATER Environnement		<u>À :</u>	Participants
<u>Objet :</u>	<b>Projet éolien de FAUX-FRESNAY, GOURGANCON et SALON (51)</b> <i>Réunion de concertation n°1</i>			

## INTRODUCTION

**Présents** (6 personnes)

**Habitants des communes de Faux-Fresnay, Gourgançon et Salon** ainsi que quelques habitants des communes voisines ;

**SIROCCO Energies** : François PAUL – Gérant de la société et représentant la société Les Deux Noues ;

**TTR energy** : Thierry BOIVINET – Directeur du développement de TTR, Valentin LECLERCQ – Responsable du projet de Sud Marne Sud ;

**Résurgences FMC** : Dominique DRUGE – Facilitateur ;

**ATER Environnement** : Delphine CLAUX – Experte en Energies Renouvelables.

Monsieur Patrice JACQUET, premier adjoint de Faux-Fresnay, accueille et remercie les participants de s'être déplacés pour cette réunion de concertation visant à :

- partager avec les habitants du territoire l'état d'avancement des projets de parcs éoliens en cours et à
- les associer à une réflexion sur les projets d'extension envisagés sur les communes de Faux-Fresnay, Gourgançon et Salon.

Monsieur *Dominique DRUGE*, facilitateur, ouvre ensuite la réunion. Il présente les animateurs : Madame *Delphine CLAUX*, experte en ENR du bureau d'études **ATER Environnement** et lui-même. Puis, il présente, tour à tour, les membres des sociétés **SIROCCO Energies** et **TTR energy**. Il termine en rappelant le déroulé de la réunion et en précisant les règles de prise de parole pendant la soirée afin que les participants puissent poser leurs questions dans les meilleures conditions.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : LE PROJET

Madame *Delphine CLAUX* répond, au travers d'un diaporama, aux questions suivantes :

- A quel besoin répond un parc éolien ?
  - A des besoins essentiels d'avoir de l'électricité dans nos modes de fonctionnement quotidiens ;
  - A des besoins économiques à la fois au niveau national et local ;
  - A des besoins environnementaux (limitation du réchauffement climatique).

- Pourquoi des projets éoliens sur votre territoire ?
  - Schéma Régional Eolien favorable ;
  - Une zone d'implantation à plus de 500 m des habitations ;
  - Les servitudes identifiées sur la zone.
- A quelle phase des projets en est-on ?
  - Explication sur le déroulement d'un projet éolien avec un focus sur la participation du public dans le projet (concertation en phase amont du projet et avis lors de l'enquête publique).

Madame Delphine CLAUX laisse ensuite la parole à Monsieur Dominique DRUGE qui ouvre le jeu des questions/réponses.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : QUESTIONS / REPONSES

Les questions posées par les participants ont été regroupées par thème dans le compte-rendu qui suit.

### Présentation des sociétés de projet

Chacune des sociétés se présente.

La société « **Les Deux Noues** » a été créée en 2016 et a pour objet le développement, la construction et l'exploitation de centrales de parcs éoliens. Elle développe et porte le projet éolien des Deux Noues sur le territoire de la commune de Faux-Fresnay et de Salon. Elle associe des partenaires locaux, agriculteurs et propriétaires fonciers, une société spécialisée dans le développement éolien, **Sirocco Energies**, une société champenoise, **Mpi Consulting** et une autre société **Keroc Financière SCA**.

La société **Eole Sud Marne** a été créée en 2012 pour objectif de développer, financer, construire et exploiter le parc éolien Sud Marne qui est actuellement en attente de construction. **Eole Sud Marne porte** également le projet d'**Extension Sud Marne Sud**. La société s'appuie sur les compétences de **TTR energy** et **AILENERGIE Champagne Ardenne SA** pour ces missions.

### Présentation des projets

En Février 2017, les deux sociétés s'aperçoivent qu'elles développent un projet sur un même secteur géographique. Aussi, elles ont fait le choix d'échanger et de se mettre d'accord afin que les études prennent en compte les deux projets afin d'avoir une cohérence (écologique, paysagère et acoustique).

La société **TTR energy** explique qu'un parc éolien nommé « Sud Marne » est aujourd'hui autorisé. Il est constitué de 30 machines. Une extension à l'Ouest de ce dernier est en projet, sur le territoire de Courcelles, Oignes, Corroy et Faux-Fresnay. Ce projet est va être instruit pour 8 machines. Il est précisé que, suite à son premier dépôt en 2015, sa taille (en nombre) a été réduite car il y avait des sensibilités avifaunistiques. Une autre extension est envisagée au Sud du projet accordé « Sud Marne », sur les territoires de Faux-Fresnay et Gourgançon. Il est constitué de 7 machines, objet de la présente réunion.

La société **SIROCCO Energies** explique qu'elle développe un projet de 3 éoliennes sur les territoires de Faux-Fresnay et de Salon.

### Raccordement

---

Le raccordement du parc éolien sera réalisé sur un poste source qui va être créé sur le territoire de Faux-Fresnay. Il va s'appuyer sur la ligne 400 kV et à vocation à raccorder des parcs éoliens (environ 400 MW). La société **TTR energy** indique que l'investissement est de l'ordre de 28 millions d'euros.

Les transformateurs nécessaires à ce poste source sont créés en flux tendu. La ligne 400 Kv auquel l'infrastructure sera rattachée doit être momentanément interrompue ce qui nécessite une planification en amont d'où les longs délais de réalisation.

Il est précisé que ce ne sont pas les développeurs éoliens qui sont en charge de la réalisation de ce type d'infrastructure mais le **gestionnaire de réseau**.

### Vent et énergie éolienne

---

La société **TTR energy** explique que les éoliennes fonctionnent de manière optimisée si le vent :

- s'écoule de manière laminaire, c'est-à-dire sous forme de couches (millefeuille) ;
- est régulier.

Un parc éolien se dispose perpendiculaire au vent dominant, quand cela est possible. La société **TTR energy** explique que l'écartement entre 2 machines, dans le sens du vent dominant, est de 7 fois le diamètre du rotor pour le parc éolien Sud Marne. Selon les sites, il est pris classiquement 3 à 5 diamètres de rotor. Si les espacements sont plus réduits, les éoliennes peuvent se gêner (effet de sillage) car le vent devient tourbillonnant après avoir été brassé par les pales. C'est pourquoi il faut être vigilant à ces écartements.

Elle indique également que plus l'éolienne est haute, plus elle gagne en productible. Par exemple, une différence de hauteur de 5 m permet de gagner 1% de productible.

La société **TTR energy** explique également que la France bénéficie du 2<sup>ème</sup> gisement de vent d'Europe derrière l'Angleterre. Ceci est dû à la richesse des différents types de vent qui parcourent le territoire national (mistral, vent d'autan, vent du midi, bise, tramontane ...).

Elle explique également qu'aujourd'hui la puissance éolienne installée en France est de 12 500 MW. Qu'il est important de continuer à diversifier les sources de production. Notamment l'hiver quand il y a un pic de consommation, ce sont les sources de production thermique qui permettent de prendre le relai pour nous répondre à la demande en électricité.

Une application Internet permet aujourd'hui de voir quelle source d'énergie nous approvisionne en électricité. Les données proviennent du **RTE** (Réseau de Transport d'Electricité). Une application est également disponible sur Smartphone pour suivre en temps réel les sources d'approvisionnement pour son territoire.

<http://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix>

### Enquête publique

---

Un participant confond Déclaration d'Utilité Publique et Enquête Publique (DUP). La société **TTR energy** explique qu'un parc éolien ne fait pas l'objet d'une DUP. Il n'y a pas de procédure d'expropriation.

Par contre un parc éolien est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. A ce titre, pour des éoliennes d'une taille supérieur à 50 m, une enquête publique est réalisée dans un périmètre de 6 km autour de l'installation, pendant au moins 30 jours consécutif. Cinq permanences de 3 heures auront lieu à raison d'une par semaine. Ces permanences sont tenues par un Commissaire Enquêteur qui reçoit l'ensemble du public. Un registre d'enquête est mis à disposition afin que les gens puissent s'exprimer également en dehors de ces permanences.

### Phase chantier

---

La phase chantier pour le projet « Sud Marne » durera entre 12 et 18 mois.

Pour chaque éolienne, environ 100 camions, grues ou bétonnières sont nécessaires à sa construction :

- Composants Eoliennes : environ 13 camions auxquels il faut également rajouter une quinzaine de camions pour les éléments de la grue (1 aller + 1 retour) ;
- Ferrailage : 2 camions par éolienne + 1 pour la livraison de l'insert de fondation ;
- Fondation : environ 8 à 10 toupies pour le béton de propreté (sur 1/2 journée) et environ 65 toupies pour le coulage (sur 1 journée) des fondations elles-mêmes.

De ce fait, pendant cette phase, des nombreux techniciens, de différents corps de métiers, seront présents tous les jours créant de l'activité localement.

### Mesures ERC et d'accompagnement

---

Certains participants souhaiteraient qu'une des mesures d'accompagnement soit la 3 ou 4 G car la téléphonie passe assez mal sur ce territoire. La société **TTR energy** indique que le président de la Communauté de Communes travaille actuellement sur ce sujet notamment sur la façon de mieux communiquer notamment via la fibre.

La question sur ces mesures fera l'objet du troisième atelier prévu en Janvier 2018.

Un participant explique également ne pas comprendre pourquoi des éoliennes ont été retirées du projet initial à cause de la présence du Vanneaux Huppé. La société **TTR energy** explique qu'il faut suivre un certain protocole qui est Eviter, Réduire, Compenser.

La séquence «éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si nécessaire, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Un participant explique qu'il est important que tous les territoires puissent bénéficier de l'apport de ces parcs éoliens. Il prend comme exemple ce qui se passe avec la sucrerie **Tereos** et le territoire de Connantre.

La société **TTR energy** explique que la fiscalité annuelle devrait apporter 1.500.000 € environ au territoire. La répartition entre les communes et l'intercommunalité fera l'objet d'échanges

entre elles. Il est précisé que le ministre de l'Environnement étudie actuellement un principe dégressif en fonction de l'éloignement du parc éolien de répartition de ce montant.

Enfin, la société **TTR energy** ajoute que des mesures compensatoires agricoles sont également prises dès lors que la superficie enlevée au domaine agricole dépasse les 5 ha. Ces compensations sont diverses comme par exemple aider la promotion de farine biologique...

## **Economie**

---

La société **TTR energy** explique que pour le projet « Sud Marne » il y a une mutualisation qui est en cours de réalisation entre tous les propriétaires présents dans la zone d'implantation du projet. Ainsi, il y aura une rémunération par hectare et par an sur toute la durée du parc afin d'avoir une équité avec l'ensemble des propriétaires / exploitants agricoles. **TTR energy** précise que chacun est le bienvenu pour prendre contact sur ce sujet avec la société.

De plus, pour ce projet « Sud Marne Sud » il y aura une ouverture au financement participatif. Ainsi, les habitants s'ils le souhaitent pourront investir dans ce parc.

Enfin des conventions foncières vont être signées pour les chemins (propriété de l'AFR, de la commune mais gérer par l'AFR, de la commune). La société **TTR energy** entretiendra ces chemins à ses frais.

## **Communication**

---

Certains participants sont étonnés du petit nombre de participants à cette réunion. Certains participants expliquent ne pas avoir reçu de flyers dans leur boîte aux lettres. Il est expliqué que les flyers ont été remis aux équipes municipales pour distribution, 15 jours avant le début de l'atelier.

Des propriétaires exploitants concernés par le projet « Sud Marne » regrettent également de ne pas avoir été informés par la société **TTR energy** du départ en retraite de leur contact local, l'absence de communication relatif aux baux emphytéotiques adressés par le notaire de Nancy.

La société **TTR energy** accueille ces remarques, s'excuse et indique qu'elle sera attentive que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

Le président de l'Association Foncière Rurale insiste afin que l'AFR soit informée à l'avance des dates de commencement des travaux sur les chemins pour laquelle elle est concernée.

## **3eme PARTIE : PARTAGE EN SEANCE PLENIERE**

Avant de clôturer, chaque participant partage son ressenti avec le groupe plénier. Les participants se sont dits satisfaits et/ou intéressés par cette réunion qui leur a permis de se tenir informés sur les nouveaux projets à venir sur le territoire.

Beaucoup regrettent que peu de personnes aient fait le déplacement pour participer à cette réunion.



Deux thèmes de réflexion ont été choisis par le groupe : paysage et économie & équité. Ces derniers seront traités dans le prochain atelier qui aura lieu mercredi 20 décembre 2017 à la salle des Fêtes - 5 rue de l'église à Gourgançon.



## **ANNEXE 3**

### **ATLELIER N°1 DE CONCERTATION A GOURGANCON**

**Quels projets de parc éolien sur notre territoire ?  
Thèmes paysage et retombées fiscales**

 		<b>Compte-rendu</b> <b>Atelier de co-construction du 20/12/2017</b> <i>Faux-Fresnay, Gourgançon et Salon (51)</i>		<b>07/01/2018</b>
<u>De :</u>	Delphine Claux / Dominique DRUGE	<u>A :</u>	Participants	
<u>Objet :</u>	<b>Projet éolien de FAUX-FRESNAY, GOURGANCON et SALON (51)</b> <i>Atelier de concertation n°1</i>			

## INTRODUCTION

Cet atelier s'est tenu dans la salle communale de Gourgançon.

### Présents

**13 Habitants des communes de Faux-Fresnay, Gourgançon et Salon** ainsi que quelques habitants des communes voisines ;

**SIROCCO Energies** : *François PAUL* – Gérant de la société et représentant la société Les Deux Noues ;

**TTR Energy** : *Thierry BOIVINET* – Directeur du développement de TTR, *Valentin LECLERCQ* – Responsable du projet de Sud Marne Sud ;

**Résurgences FMC** : *Dominique DRUGE* – Facilitateur ;

**ATER Environnement** : *Delphine CLAUD* – Experte en Energies Renouvelables.

Monsieur *Philippe GARNESSON*, Maire de Gourgançon, accueille et remercie les participants de s'être déplacés pour cette réunion de concertation visant à :

- Partager avec les habitants du territoire la présentation des projets de parcs éoliens en cours et leur perception dans le paysage ;
- Les associer à une réflexion sur les projets d'extension envisagés sur les communes de Faux-Fresnay, Gourgançon et Salon.

Monsieur *Dominique DRUGE*, facilitateur, ouvre ensuite la réunion. Il présente les animateurs – Madame *Delphine CLAUD*, experte en ENR du bureau d'études **ATER Environnement** et lui-même – les porteurs de projet – sociétés Sirocco Energies et TTR Energy. Il rappelle le déroulé de l'atelier et précise les règles de prise de parole pendant la soirée afin que les participants puissent poser leurs questions dans les meilleures conditions.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : LE PROJET

Madame *Delphine CLAUD* répond, au travers d'un diaporama, aux questions suivantes :

- A quelle phase des projets en est-on ?
  - Explication sur le déroulement d'un projet éolien avec un focus sur la participation du public dans le projet : concertation en phase amont du projet et avis lors de l'enquête publique.
- Quel est le projet d'implantation des éoliennes retenu ?
  - Présentation des projets « Sud Marne Sud » et « Les Deux Noues » ;
  - Présentation de ces projets à une échelle plus macro et explication du contexte territorial ;
- Quelles perceptions des parcs éoliens sur le territoire ?
  - Présentation de 6 photomontages dans l'environnement rapproché. Les montages sont réalisés à partir de prises de vue faites dans les bourgs environnants le projet. Chaque photomontage permet d'avoir :
    - une vue panoramique de 120° présentant à la fois les parcs éoliens construits, autorisés ou ayant eu l'avis de l'autorité environnemental et le paysage ;
    - cette même vue panoramique de 120° auquel s'ajoute les parcs éoliens projetés ;
    - une vue à 60° correspondant à la vision de l'œil humain centrée sur les parcs éoliens projetés, toujours dans le contexte paysager.
- Quelles retombées économiques pour le territoire ?
  - Ce thème a été choisi par le groupe lors de la première réunion ;
  - Présentation des retombées économiques possibles sur les territoires.

Madame *Delphine CLAUD* laisse ensuite la parole à Monsieur *Dominique DRUGE* qui ouvre le jeu des questions/réponses.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : QUESTIONS / REPONSES

Le compte-rendu qui suit, répond aux questions soulevées par les participants dans l'ordre où ils les ont posées pendant l'atelier.

### Quand les dossiers d'autorisation seront déposés ?

Les dossiers d'autorisation seront déposés au premier semestre 2018.

### Quelle est la répartition de l'IFER pour le bloc communal (communes et intercommunalité) ?

La répartition est de 50% pour l'intercommunalité et de 20% pour la commune. L'intercommunalité a la possibilité de faire une réversion aux communes de manière plus importante. Cela fait alors l'objet de discussion en bureau intercommunal et il est nécessaire de changer les statuts de l'intercommunalité.

### **Pourquoi y a-t-il si peu de personnes présentes lors de cette réunion ?**

Il est expliqué que des flyers ont été distribués dans les boîtes à lettre des territoires concernés. Pour certaines communes, il y a eu quelques difficultés. C'est pour quoi cela a fait l'objet d'une deuxième distribution pour cet atelier afin que chacun soit bien informé de cette dernière. Il est également rappelé que des exemplaires du compte-rendu de la première réunion, en nombre suffisant, sont à disposition sur une table à côté de l'entrée de la salle pour les participants qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Il est expliqué que généralement les personnes favorables au projet ne se déplacent pas. Il est rappelé que le projet « Sud Marne Sud » de la société **TTR Energy** fait l'objet d'une mutualisation foncière. Ainsi, les propriétaires / exploitants agricoles intégrant la zone d'implantation du projet et n'accueillant pas d'éolienne sur leur parcelle bénéficieront d'une allocation de 100 €/an/ha qui sera partagée à part égale entre le propriétaire et l'exploitant.

Enfin, les deux sociétés, Sirocco Energies et TTR Energy, sont présentes sur le territoire et tiennent régulièrement informées l'ensemble des acteurs locaux.

### **Pourquoi les personnes extérieures au territoire ne sont pas informées ?**

La personne qui pose cette question s'étonne du faible pourcentage (30%) de la représentativité des personnes habitant Faux-Fresnay. Il est expliqué qu'il est difficile de transmettre l'information à toutes les personnes qui sont propriétaires et exploitantes des territoires. Les exploitants agricoles n'ayant pas leur siège social sur les territoires d'accueil ne sont effectivement pas prévenus et il semble ce que cas soit fréquent sur la commune de Faux-Fresnay.

L'objectif de cet atelier est d'informer les personnes vivant sur le territoire et qui vont être en relation de manière quotidienne avec ces parcs éoliens. Il ne s'agit pas de prévenir de manière exhaustive l'ensemble des propriétaires (propriétaires-indivision, nu-propriétaire et usufruitier...).

A cette occasion, des participants de l'atelier expliquent que sur le territoire de Faux-Fresnay il est difficile d'avoir une information sur les projets éoliens. Aucune diffusion n'est faite notamment dans le bulletin communal.

### **Est-ce que le projet « Les Deux Noues » correspond à la ligne d'éoliennes refusée dans le premier Permis de Construire de la société TTR Energy ?**

Le projet « Les Deux Noues » s'inscrit dans la continuité du parc éolien « Sud Marne » sans toutefois correspondre à la ligne d'éoliennes refusées. Ce parc répond aux mêmes contraintes techniques du parc éolien « Sud Marne » c'est pourquoi cela peut donner cette impression-là. Toutefois, il est développé par une société différente.

Il est rappelé qu'afin d'avoir une cohérence, notamment paysagère, ces machines seront de mêmes dimensions.

### **Est-ce que la commune peut investir dans le projet dans le cadre de l'ouverture à l'investissement participatif ?**

Il est expliqué que la commune peut investir dans les projets éoliens. Toutefois, M. *Thierry BOIVINET* explique que ce n'est pas l'objectif d'une commune car il s'agirait d'investir l'argent des citoyens. Il préfère que chacun reste dans son rôle : la commune bénéficiant de la fiscalité.

Il est expliqué qu'il y a deux possibilités pour une commune d'investir dans un parc éolien : soit comme les habitants, elle est alors actionnaire ; soit comme propriétaire du parc. Il faut alors créer une Société d'Economie Mixte.

### **Sous quelle forme va-être le financement participatif ?**

Chacun des habitants peut participer au financement du parc « Sud Marne Sud ». Cela n'est pas obligatoire. Il investit une somme d'argent qui est rémunérée à hauteur de 4% à 6% selon la distance d'éloignement au parc éolien. Au bout de 5 à 10 ans, les sommes investies sont restituées au bénéficiaire.

### **Pourquoi les éoliennes sont concentrées sur les territoires ?**

Il est expliqué que tout d'abord ces territoires sont favorables au développement de l'éolien : présence de vent et parallèlement absence de contraintes rédhitoires.

M. *Thierry BOIVINET* explique également que c'est une volonté de l'intercommunalité et du Conseil Général de concentrer les éoliennes sur un même endroit du territoire. Ces territoires connaissent des difficultés de raccordement électrique. Aujourd'hui grâce à la création du nouveau poste source, l'ensemble des éoliennes va pouvoir être raccordé plus facilement.

Il est précisé que le nouveau poste sera localisé sur le territoire de Faux-Fresnay, le long de la route menant à Salon. Cela correspond à un financement de 30.000.000 €. Il permettra de raccorder 400 MW de puissance électrique. Le premier projet de création de poste source permettait de raccorder 106 MW pour un montant investi de 18.000.000 €. Le bon sens a prévalu.

### **Combien d'emploi sera-t-il créé ?**

M. *Thierry BOIVINET* informe qu'il est nécessaire d'avoir 1 technicien pour 6 machines installées et que les équipes de maintenance sont constituées au minimum de 2 personnes pour des raisons de sécurité. Ils interviennent à la fois en préventif pour entretenir les machines et éviter les pannes ou les dysfonctionnements mais également en curatif lorsque l'éolienne ne fonctionne plus.

Les techniciens de maintenance sont attachés aux centres de maintenance de la société **Vestas** qui sont localisés sur Reims et Châlons-en-Champagne. De plus, 22 à 25 personnes travaillent dans l'exploitation du parc.

Enfin, il rappelle que lors de la construction, les acteurs économiques locaux sont favorisés pour la construction des fondations, des pistes ... mais également les hôtels, les gîtes, les restaurants... pour accueillir tous les intervenants.

### **Quelle formation faut-il pour travailler dans un parc éolien ?**

Différents niveaux d'étude sont nécessaires pour la réalisation d'un parc éolien. Pour la maintenance, il s'agit plutôt de BTS Electromécanique. Pour cela, il existe différentes écoles dont celle de Charleville-Mézières qui forment les jeunes à la maintenance sur éolienne. Il existe également d'autres centres de formation dans l'ex-région Picardie ou Bourgogne.

### **L'avenir de l'éolien n'est-il pas plutôt en mer que sur terre ?**

Il est expliqué que l'éolien en mer ou offshore présente un coût beaucoup plus élevé que celui sur terre car les enjeux techniques sont plus importants (création d'une plateforme...). De plus, ce n'est pas parce que les éoliennes sont en mer qu'elles ne font pas l'objet de contestation :

que ce soit des éoliennes terrestres ou en mer l'argumentation utilisée est identique : paysage, faune/flore, tourisme, etc. ... .

Des échanges informels s'en suivent. Il est proposé par un participant la création d'un site internet afin que les informations données pendant cet atelier puissent y être retranscrites ce qui permettrait l'appropriation des différentes données plus aisément, au rythme de chacun.

### **3eme PARTIE : PARTAGE EN SEANCE PLENIERE**

Avant de clôturer, chaque participant partage son ressenti avec le groupe plénier. Les participants se sont dits satisfaits et/ou intéressés par cette réunion qui leur a permis de se tenir informés sur les nouveaux projets à venir sur le territoire.

Beaucoup regrettent que peu de personne ai fait le déplacement pour participer à cette réunion. Néanmoins, il est fait le constat que les participants été plus nombreux qu'à la première réunion.

Certains participants apprécient que les porteurs de projet soient accessibles.

Les porteurs de projet remarquent que les projets éoliens dans la région sont acceptés dans leur ensemble par la population et que cela est le fruit d'un travail en profondeur sur le territoire qu'ils font depuis plusieurs années.



Le prochain atelier aura lieu mercredi 10 janvier 2018 à la salle des Fêtes – Place de la Mairie à Salon.

La clôture de cet atelier est marquée par un moment de convivialité autour d'un verre.

## **ANNEXE 4**

### **ATLELIER N°2 DE CONCERTATION A SALON**

**Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?  
Thème mesures d'accompagnement**

 		<b>Compte-rendu</b> <b>Atelier de co-construction du 10/01/2018</b> <i>Faux-Fresnay, Gourgançon et Salon (51)</i>		<b>27/01/2018</b>
<u>De :</u>	Delphine Claux / Dominique DRUGE	<u>A :</u>	Participants	
<u>Objet :</u>	<b>Projet éolien de FAUX-FRESNAY, GOURGANÇON et SALON (51)</b> <i>Atelier de concertation n°2</i>			

## INTRODUCTION

### Présents

**14 Habitants des communes de Faux-Fresnay, Gourgançon et Salon** ainsi que quelques habitants des communes voisines ;

**SIROCCO Energies** : Grégoire FIORANO – Gérant de la société et représentant la société Les Deux Noues ;

**TTR Energy** : Valentin LECLERCQ – Responsable du projet de Sud Marne Sud ;

**Résurgences FMC** : Dominique DRUGE – Facilitateur ;

**ATER Environnement** : Delphine CLAUD – Experte en Energies Renouvelables.

### Rappel historique

Après avoir animé une réunion de concertation et un atelier de concertation les 13 décembre 2017 et 20 décembre 2017, il a été réalisé un troisième atelier le 10 janvier 2018 à la salle des fêtes de Salon.

Monsieur Philippe GUGGER, Maire de Salon, accueille et remercie les participants de s'être déplacés pour cette réunion de concertation pour laquelle la question suivante avait été posée :

#### Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?

L'objectif de cet atelier était que les participants réfléchissent sur l'apport des parcs éoliens dans leur quotidien et proposent des mesures d'accompagnement les plus adaptées à leur territoire.

Etant donné le faible nombre de participants, il fait le choix de travailler sur un seul groupe.

L'atelier s'est déroulé en quatre temps :

- Introduction, Présentation des deux projets aux nouveaux participants et leur articulation entre les différentes sociétés présentes ;
- Travail sur la définition et la hiérarchisation des mesures compensatoires et d'accompagnement possibles et les plus adaptées au territoire,
- Réponse aux questions posées par les participants ;

- En clôture de l'atelier, chaque participant, à tour de rôle, partage avec le groupe plénier ce qu'il a retenu du travail de la soirée.

## CONTENU DE L'ATELIER

### Travail sur le thème

L'objectif de cet atelier est de questionner les participants sur les besoins des territoires et de voir comment les parcs éoliens, dans leur élaboration, pourraient contribuer au développement des territoires et/ou faciliter le quotidien des habitants.

Les participants sont encouragés à trouver des mesures d'accompagnement du projet adaptées aux territoires, à les hiérarchiser et à réfléchir également à l'échelle des territoires limitrophes.

Ainsi, il est proposé les mesures d'accompagnement suivantes :

- L'amélioration de la réception téléphonique car ces territoires sont dans une zone « blanche » ;
- La mise en place de la fibre car elle ne devrait pas arriver avant 2023 – cela donnerait un attrait supplémentaire au territoire en permettant par exemple le télétravail ;
- La mise en place de jachères permanentes avec un engagement pour favoriser l'avifaune, sur le territoire de Faux-Fresnay ;

Sur le territoire de Salon, il est proposé des mesures d'accompagnement patrimoniales avec :

- L'achat d'une maison et de son porche classé au patrimoine historique ;
- La réfection des vitraux de l'église.

### Questions / Réponses

Le compte-rendu qui suit, répond aux questions soulevées par les participants dans l'ordre où ils les ont posées pendant l'atelier.

#### ■ Combien coûte un parc éolien ?

Un parc éolien est un projet industriel. Le coût est estimé à 1.500.000 €/MW en sachant que les éoliennes envisagées auront une puissance de 3,6 MW. Il est rappelé qu'elles feront 163 m en bout de pale. Aussi, le projet d'extension Sud Marne Sud représente un investissement de 37.800.000 € environ et pour le projet Les deux Noues, un investissement de l'ordre de 16.200.000 €.

#### ■ Pourquoi les parcs éoliens ressemblent à des sapins de Noël la nuit ?

Les éoliennes doivent respecter la réglementation aéronautique qui impose la nuit d'avoir un éclairage rouge. De nuit, les éoliennes émettent 40 flashes/min de couleur rouge à 2 000 cd<sup>1</sup>, soit une intensité dix fois moins importante que celle de jour.

Le balisage des éoliennes est synchronisé sur l'ensemble du parc éolien et il est aujourd'hui demandé que les parcs éoliens entre eux se synchronisent également.

<sup>1</sup> cd : candela – unité de mesure de l'intensité lumineuse

L'éclairage des parcs éoliens évolue. Les premiers parcs étaient éclairés la nuit par des flashes blancs qui sont passés de couleur rouge (car moins lumineux). Aujourd'hui, des systèmes radars sont en cours d'étude qui permettraient à terme de supprimer les lumières.

■ **Les éoliennes qui seront implantées sur ce territoire disposeront-elles de serration ?**

Les développeurs de projet présents répondent que oui. Il est rappelé que les serrations sont des petits peignes, en forme de dents de scie, fixés sur les bords de fuite des pales pour réduire le son qu'elles émettent lors de leur pénétration dans l'air. Ainsi, le niveau acoustique de l'éolienne en est réduit.

■ **Un parc éolien représente-t-il un danger ? Une éolienne est récemment tombée en Vendée.**

Un parc éolien comme toute installation industrielle peut connaître un accident : effondrement de la machine, chute de pale, incendie de la nacelle ... . Pour cela une étude de dangers est réalisée. Elle inventorie les risques possibles et leur probabilité d'apparition, évalue les risques pour la population afin de voir si cette installation représente un risque pour les riverains.

En France, aujourd'hui, aucun tiers extérieur au parc n'a été tué sur un parc éolien.

■ **Y-a-t-il des distances réglementaires à respecter à proximité d'une canalisation de gaz ?**

Des distances d'éloignement à la canalisation de gaz sont à respecter. Elles varient en fonction de la machine qui sera implantée, notamment en fonction de sa hauteur et de la nature de son mât (acier ou béton), Le GRT Gaz définit trois périmètres :

- Un premier dans lequel aucune éolienne n'est autorisée,
- Un deuxième dans lequel les éoliennes sont autorisées sous condition : étude complémentaire, certification...
- Un troisième dans lequel les machines sont autorisées sans condition.

■ **Comment vont être acheminées les pales ?**

De manière générale, le transport des éléments d'une éolienne nécessite des infrastructures adaptées afin de ne pas détériorer les voies ou chemins existants. Ainsi, les éoliennes seront acheminées par convois exceptionnels jusqu'au site d'implantation.

Les voies d'accès qui peuvent être utilisées sans modification le seront en priorité. Les éventuels aménagements des voies d'accès seront pris en charge par le transporteur et le porteur de projet, après autorisation des autorités (permis de circulation pour les convois exceptionnels). Localement des chemins pourront être créés et certains chemins ruraux autour de la zone du projet pourront être renforcés pour garantir la portance nécessaire au passage des convois.

C'est le constructeur, ici Vestas, qui déterminera avec précision les chemins d'accès.

■ **La présence de tuyaux d'irrigation sont-ils pris en compte lors de la phase travaux ?**

Ils sont bien pris en compte au même titre que les autres câbles ou canalisation traversant le site. C'est pourquoi les porteurs de projet réalisent une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) afin de connaître parfaitement les réseaux (eau, électricité, téléphone, gaz, hydrocarbure...).

■ **Comment va se faire l'accès des éoliennes sur Salon ?**

Comme expliqué précédemment, les chemins d'accès ne sont pas encore arrêtés ou définis. C'est le constructeur des machines qui va définir son plan d'accès – autant que possible les chemins existants seront empruntés d'autant que certains chemins sont déjà utilisés par d'autres parcs éoliens environnants.

■ **Le porteur de projet est-il obligé d'entretenir les chemins ?**

Les porteurs de projet sont effectivement obligés d'entretenir les chemins notamment pour la maintenance qui nécessite le passage régulier de voitures et parfois de grues pour les grosses interventions. Ainsi, quand les chemins sont dégradés, ils sont refaits.

Une participante intervient en expliquant que pour elle, sa maison est aujourd'hui invendable car elle est entourée d'éoliennes dont notamment 40 à l'Ouest et 20 sur le territoire de Bailly. Elle ne peut pas également la louer car il n'y a pas d'accès à internet. Elle s'interroge donc sur la capacité de ces parcs éoliens à redynamiser les territoires et l'intercommunalité.

■ **La création d'un parc éolien peut-il apporter du travail ?**

Un parc éolien crée des emplois locaux liés à la maintenance des éoliennes. Il est nécessaire d'avoir 1 technicien pour 6 machines installées et les équipes de maintenance sont constituées au minimum de 2 personnes pour des raisons de sécurité. Ils interviennent à la fois en préventif pour entretenir les machines et éviter les pannes ou les dysfonctionnements mais également en curatif lorsque l'éolienne ne fonctionne plus.

Les techniciens de maintenance sont rattachés aux centres de maintenance de la société **Vestas** qui sont localisés sur Reims et sur Châlons-en-Champagne. De plus, 22 à 25 personnes travaillent dans l'exploitation du parc.

Enfin, lors de la construction, les acteurs économiques locaux sont favorisés pour la construction des fondations, des pistes ... mais également les hôtels, les gîtes, les restaurants... pour accueillir tous les intervenants.

L'éolien en France c'est environ 16 000 emplois directs au 31 décembre 2016 avec la création de 1 400 emplois directs sur l'année 2016.

■ **Est-ce que les fils électriques nécessaires au raccordement notamment sur le nouveau poste source seront enterrés ?**

Les réseaux de raccordement électrique entre les éoliennes, les postes de livraison puis le poste source sont enterrés sur toute leur longueur en longeant au maximum les pistes et chemins d'accès. La tension électrique de ces réseaux souterrains atteint 20 000 V.

Ces tranchées ont en moyenne une largeur de 50 cm et une profondeur de 0,8 m à 1,2 m selon les cas. La présence du câble est matérialisée par un grillage avertisseur de couleur rouge, conformément à la réglementation en vigueur.

■ **Les parcs éoliens peuvent-ils perturber la réception de la télévision ? Si oui, quelles sont les mesures prises ?**

Un parc éolien peut perturber la réception de la télévision. C'est pourquoi lors de l'installation du parc éolien, toute difficulté de réception est signalée dans un cahier à la mairie. Le porteur de projet, à ses frais, s'engage à rétablir la bonne réception par tous les moyens nécessaires.

■ **Quelle est la rentabilité d'une éolienne, d'un parc éolien ?**

Pour un parc éolien qui est exploité sur 20 ans, son amortissement est réalisé en moyenne sur 10 ans.

■ **Quelle est la répartition des taxes ?**

Plusieurs taxes sont générées par un parc éolien comme pour toute entreprise industrielle :

- La contribution foncière des entreprises (CFE). Cette taxe est applicable aux immobilisations corporelles passibles de taxe foncière. Elle est versée aux communes et à l'intercommunalité concernées ;
- La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette taxe s'applique pour toute entreprise dont le chiffre d'affaire est supérieur à 152 000 € ;
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Le montant d'élève à 7 400 € par mégawatt installé en 2017. Ce montant est réparti à hauteur de 70% pour le bloc communal (commune et intercommunalité) et 30% pour le département ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

	Collectivités percevant le produit des taxes		
	Bloc communal (EPCI + Communes)	Département	Région
CFE	100%		
CVAE	26.5%	48.5%	25%
IFER	70%	30%	
TFB	Répartition dépendante des taux locaux		

*Répartition des recettes fiscales entre le bloc communal, le département et la région*

■ **Qu'est-ce que le Repowering ?**

Cela consiste à remplacer des éoliennes qui arrivent en fin d'exploitation par de nouvelles éoliennes de taille similaire. Dans les faits, c'est plus compliqué car les parcs éoliens qui arrivent aujourd'hui en fin de vie ont 15 ans. L'évolution technologique des éoliennes a tellement évoluée que le porteur de projet souhaite installer des éoliennes plus grandes ; ce qui a pour conséquence de modifier les écartements entre les machines. Dans ce cas, l'implantation complète du parc est revue et il faut déposer un nouveau dossier d'autorisation.

■ **Y-aura-t-il un financement participatif ?**

Pour le projet Sud Marne Sud ce sera le cas. Chacun des habitants peut participer au financement du parc. Cela n'est pas obligatoire. La somme d'argent investie dans le projet est rémunérée à hauteur de 4% à 6% selon la distance d'éloignement au parc éolien. Au bout de 5 à 10 ans, les sommes investies sont restituées au bénéficiaire.

**PARTAGE EN SEANCE PLENIERE**

Avant de clôturer, chaque participant partage son ressenti avec le groupe plénier. Les participants se sont dits satisfaits et/ou intéressés par cette réunion qui leur a permis de se tenir informés sur les nouveaux projets à venir sur le territoire.

Beaucoup regrettent que peu de personnes aient fait le déplacement pour participer à cette réunion.